Constructeur aménageur nautique bois et composites

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES

MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Dossier Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme (Niveau 1 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire compter

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Fabriquer et rénover des éléments en bois pour un bateau de plaisanceFabriquer et rénover des éléments en matériaux composites verre / polyester pour un bateau de plaisanceInstaller des aménagements de bord et poser de l'accastillage dans un bateau de plaisance

Contenu et modalités d'organisation

La formation se compose de 3 modules, complétés par 2 périodes en entreprise. Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine). Module 1. Fabriquer et rénover des éléments en bois pour un bateau de plaisance : réalisation, à partir d'un plan, d'un meuble en bois ou en panneaux dérivés du bois, composé d'éléments droits et cintrés comportant des pièces mobiles avec des pièces de quincailleries - rénovation des éléments en bois et en panneaux dérivés du bois pour un bateau de plaisance (9 semaines). Module 2. Fabriquer et rénover des éléments en matériaux composites verre polyester pour un bateau de plaisance : fabrication de pièces en matériaux composites, verre / polyester par stratification au contact - réalisation de l'habillage d'un moule et de la mise sous vide pour la fabrication d'une pièce composite en infusion - rénovation des éléments en matériaux composites d'un bateau de plaisance (8 semaines). Période en entreprise : rénovation des éléments en bois ou en panneaux dérivés du bois pour un bateau de plaisance - fabrication de pièces en matériaux composites, verre et polyester par stratification au contact - réalisation de l'habillage d'un moule et de la mise sous vide pour la fabrication d'une pièce composite en infusion - rénovation des éléments en matériaux composites d'un bateau de plaisance (3 semaines). Module 3. Installer des aménagements de bord et poser l'accastillage dans un bateau de plaisance : assemblage et pose des modules d'aménagements de bateaux de plaisance - pose de l'accastillage de pont (manilles, mousqueton, poulies, winchs...), des hublots et panneaux de pont sur un bateau de plaisance (6 semaines). Période en entreprise : assemblage et pose des modules d'aménagements de bateaux de plaisance - pose de l'accastillage de pont (manilles, mousqueton, poulies, winchs...), des hublots et panneaux de pont sur un bateau de plaisan

Commentaires sur la durée hedmomadaire

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte** Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel constructeur aménageur nautique bois et composites - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
Carii				a entree		
00509316	du 26/01/2026 au 25/09/2026	Rochefort (17)	AFPA ROCHEFORT		Non éligible	FPC
	du 07/04/2026 au	Rochefort			Non	
00509317	20/11/2026	(17)	AFPA ROCHEFORT		éligible	FPC
00509318	du 05/01/2026 au 24/08/2026	Rochefort (17)	AFPA ROCHEFORT		Non éligible	FPC
00557444	du 06/07/2026 au 19/02/2027	Rochefort (17)	AFPA ROCHEFORT		Non éligible	FPC
00557445	du 14/09/2026 au 23/04/2027	Rochefort (17)	AFPA ROCHEFORT		Non éligible	FPC

00590490	du 23/11/2026 au 25/06/2027	Rochefort (17)	AFPA ROCHEFORT	Non éligible	FPC
00612564	du 05/04/2027 au 05/11/2027	Rochefort (17)	AFPA ROCHEFORT	Non éligible	FPC